

# 1<sup>er</sup> Comité de pilotage Ambition Bio 2017

26/06/2015

## Evaluation PRDA 2009/2013



Avec la contribution financière  
du compte d'affectation spéciale  
«développement agricole et rural»

TERRES d'AVENIR

# Programme Régional de Développement Agricole 2009/2013

Cadre national décliné en 14 actions régionales.

Action 2.2 : développer l'agriculture biologique et organiser ses filières

## LES OBJECTIFS :

1. Une stratégie régionale cohérente
2. Un accompagnement technique performant
3. Une meilleure organisation des marchés et filières.

## Action 2.2 : développer l'agriculture biologique et organiser ses filières

### LES MOYENS MOBILISES :

- 932 000 € de crédits Casdar sur 5 ans
- 6 ETP dans les 6 Chambres d'agriculture
- En augmentation chaque année.

### L'EVALUATION :

- Réalisée en 2013 selon un guide méthodologique national du MAAF.
- Enquête de 600 agriculteurs bio et non bio, 50 agents Chambres et 30 autres acteurs (Coop de France, Sud & Bio, Région, DRAAF, ...).

# OBJECTIF 1 - Une stratégie régionale cohérente

## Résultats de l'évaluation

- Identification des compétences par filière et territoire (CA/Civam bio).
- Coordination des acteurs régionaux (FRAB, FRCA, CRA) limitée.
- Mise en place d'une gouvernance régionale (CORAB) fragile.
- Coopération entre conseillers faible.

# Recommandations

## Gouvernance régionale

- Fédérer l'ensemble des acteurs impliqués (co-construction et décisions).
- Renforcer les synergies et détailler le rôle des partenaires.
- Accroître la participation des CDA à la gouvernance régionale.

## Coordination du développement de l'AB

- Améliorer la visibilité régionale des actions des CDA et leur articulation avec les autres programmes (Contrat de filière, CG...).
- Lier l'AB à l'agro-écologie.

## OBJECTIF 2 - Un accompagnement technique performant

### Résultats de l'évaluation

- Agriculteurs bio et non bio sont en demande d'accompagnement.
  - 2/3 des agriculteurs se tournent vers Civam bio (42% des agriculteurs) et Chambres d'agriculture (24%) pour la conversion, le conseil technique, les références et la réglementation.
  - 50% des agriculteurs sont satisfaits des services proposés par les Chambres d'agriculture.
  - 35% des agriculteurs bio ne disposent pas d'outils suffisants. Demandent formations et conseils individuels.
  - Les non bio demandent une information plus spécialisée.

## Résultats de l'évaluation

- Place croissante de la bio dans le travail des Chambres d'agriculture.

- En lien avec l'augmentation des compétences en interne depuis 2009. Sollicitations moins nombreuses en maraîchage, grandes cultures et arboriculture.

- Sensibilisation de +1/3 des agriculteurs non bio.

- Volonté des conseillers de se perfectionner.

- + 1/2 des agents ne se sentent pas experts en AB et souhaitent une formation.

- 2/3 devraient y consacrer plus de temps pour répondre aux agriculteurs.

# Recommandation n°1

## Restructurer le réseau de techniciens dans les Chambres d'agriculture

- Spécialiser des conseillers sur la bio dans les CDA.
- Mutualiser l'expertise technique au niveau régional.
- Déployer un réseau de techniciens plus important sur les productions en demande.

# Recommandation n°2

## Ajuster l'accompagnement

- Multiplier les actions de sensibilisation auprès des agriculteurs non bio.
- Développer des actions en lien avec les autres acteurs.
- Mettre en place des moyens de communication, d'échanges, de partages d'expériences pour les conseillers et les agriculteurs.
- Publier des documents d'informations techniques et économiques.
- Développer l'accompagnement collectif (formations, journées techniques, démonstrations...) et le conseil individuel.
- Piloter le développement de l'AB en lien avec les marchés.

## OBJECTIF 3 - Une meilleure organisation des marchés et des filières

### Résultats de l'évaluation

- Peu d'actions menées.
- Volonté forte de raisonner le développement de la Bio en lien avec les marchés.

# Conclusion et résultats

## Nouvelle gouvernance régionale en 2015

→ 1ers résultats présentés aujourd'hui.

- **Action AE 4 sur la Bio dans PRDA 2014/2020**
  - Accompagner et structurer le développement régional de l'agriculture biologique
  - Renforcer la performance technique et économique des exploitations bio afin de sécuriser les exploitations déjà en AB et celles en conversion.
  - Favoriser l'utilisation de pratiques biologiques chez les agriculteurs conventionnels.